

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

27.05.2025

Le 27 mai à 19 heures de l'année deux-mille vingt-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages sous la présidence de Monsieur Claude MARIN, Maire, conformément aux dispositions du *Code général des collectivités territoriales (Art. L 2121.7 à L. 2121.34)*.

Etaient Présents : M. MARIN Claude, Mme PENAVALAIRE Sandrine, M. MILHAU Claude, Mme JACOB Herveline M. FRUET René, M. RUBIO Jean, M. LAMANTIA Jean Marc, M. RICARD Jean-Luc, Mme VILALTA Brigitte, Mme CAMILLO Eliane, Mme FAURE Véronique, Mme CALVIGNAC Corinne, M. SFORZIN Denis,

Etaient absents excusés :

M. Guillaume DE ALMEIDA CHAVES, procuration donnée à MME PENAVALAIRE Sandrine
MME Laurence CAMUS, procuration donnée à M MILHAU Claude
M. Patrice GERBER, procuration donnée à M Claude MARIN
MME PRUDON Laurence, procuration donnée à MME JACOB Herveline

Était absente non excusée : Mme ESPINOSA Emma

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.
Madame Corinne CALVIGNAC est élue secrétaire de séance.

2025-30 BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voter une décision budgétaire modificative afin de présenter des chapitres et articles avec un solde qui ne soit pas débiteur. Cette délibération est un mouvement de crédits.

En section d'investissement :

Il sera proposé aux conseillers municipaux :

- D'augmenter plusieurs Opérations comme indiqué dans le tableau ci-dessous reporté
- De diminuer les crédits à l'opération « 107 village » afin qu'aucun chapitre ni article ne se retrouvent en situation de solde débiteur en prévision de l'exécution budgétaire 2025
- D'augmenter le compte 615231 Entretien et réparations de voiries et de diminuer le compte 6067 « Fournitures non stockées scolaires »
- D'augmenter le compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes droit privé » et diminuer le compte « Autres contributions »

La décision modificative se présente ainsi :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les élus décident :

MOUVEMENT DE CREDITS

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6067 : Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	1 407,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	0,00 €	1 407,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 407,00 €	1 407,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65568 : Autres contributions	1 009,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0,00 €	1 009,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 009,00 €	1 009,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 416,00 €	2 416,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2131-101-MAISON DES : 101-MAISON DES ASSOCIATIONS	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131-103-HOTEL DE VI : 103-HOTEL DE VILLE	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131-104-ECOLE : 104-ECOLE	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131-105-CLM : 105-CENTRE DE LOISIRS	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131-107-VILLAGE : 107-VILLAGE	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	180 000,00 €	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	180 000,00 €	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

- D'augmenter plusieurs Opérations comme indiqué dans le tableau ci-dessous reporté
- De diminuer les crédits à l'opération « 107 village » afin qu'aucun chapitre ni article ne se retrouvent en situation de solde débiteur en prévision de l'exécution budgétaire 2025
- D'augmenter le compte 615231 Entretien et réparations de voiries et de diminuer le compte 6067 « Fournitures non stockées scolaires »
- D'augmenter le compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes droit privé » et diminuer le compte « Autres contributions »

Adopté à l'unanimité

POUR : 17

CONTRE : 0

2025-31 BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voter une décision budgétaire modificative afin de prévoir les amortissements.

La décision modificative se présente ainsi :

DM2 AMORTISSEMENTS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-631 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0,00 €	8 433,41 €	0,00 €	0,00 €
R-72 : Production immobilisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	8 433,41 €	0,00 €	5 000,00 €
R-7011 : Ventes d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 433,41 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 433,41 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	8 433,41 €	0,00 €	8 433,41 €
INVESTISSEMENT				
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2802 : Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 906,41 €
R-2803 : Amort. frais études, recherche et dev. et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	527,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	8 433,41 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	3 433,41 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	3 433,41 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	8 433,41 €	0,00 €	8 433,41 €
Total Général		16 866,82 €		16 866,82 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les élus décident :

- De modifier les équilibres budgétaires afin de permettre de passer les opérations d'amortissement telles que prévues par la Trésorerie et notre Budget

Adopté à l'unanimité

POUR : 17
CONTRE : 0

2025-32 BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voter une décision budgétaire modificative afin de prévoir les amortissements.

La décision modificative se présente ainsi :

AMORTISSEMENTS

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-81523 : Entretien et réparations réseaux	59 607,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	59 607,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	0,00 €	76 122,63 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subvent ^e d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 515,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	76 122,63 €	0,00 €	16 515,00 €
Total FONCTIONNEMENT	59 607,63 €	76 122,63 €	0,00 €	16 515,00 €
INVESTISSEMENT				
D-13911 : Subv. trans. Collectivité de rattachement	0,00 €	16 515,00 €	0,00 €	0,00 €
R-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 258,40 €
R-213 : Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	54 434,00 €
R-2150 : Matériel spécifique d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	328,23 €
R-2158 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 514,00 €
R-218 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	588,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	16 515,00 €	0,00 €	76 122,63 €
D-213 : Constructions	0,00 €	59 607,63 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	59 607,63 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	76 122,63 €	0,00 €	76 122,63 €
Total Général		92 637,63 €		92 637,63 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les élus décident :

- De modifier les équilibres budgétaires afin de permettre de passer les opérations d'amortissement telles que prévues par la Trésorerie et notre Budget

Adopté à l'unanimité

POUR : 17
CONTRE : 0

2025-33 RH- Ouverture d'emplois non permanents TNC d'adjoints d'animation du 01/09/2025 au 03/07/2026 ;

En prévision de la rentrée scolaire 2025-2026, il convient d'ouvrir les postes d'animateurs non titulaires à l'accueil de loisirs périscolaire à temps non complet conformément à l'article L332-23 du Code de la fonction publique.

Il vous est proposé d'ouvrir les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint territorial d'animation du 1er septembre 2025 au 03 juillet 2026 inclus pour 30 heures par semaine.
- 3 postes d'adjoint territorial d'animation du 1er septembre 2025 au 03 juillet 2026 inclus pour 20 heures par semaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : DECIDE d'ouvrir 2 postes d'adjoint territorial d'animation du 1er septembre 2025 au 03 juillet 2026 inclus pour 30 heures par semaine

Article 2 : DECIDE d'ouvrir 3 postes d'adjoint territorial d'animation du 1er septembre 2025 au 03 juillet 2026 inclus pour 20 heures par semaine.

Article 3 : PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2025 et seront prévus au budget 2026.

Adopté à l'unanimité

POUR : 17

CONTRE : 0

2025-34 RH : Ouverture de 4 emplois saisonniers - adjoints d'animation- ALSH – du 07/07 au 01/08/2025 et du 25/08 au 29/08/2025

En prévision des vacances d'été il convient d'ouvrir 4 postes d'animateur non-titulaire à l'accueil de loisirs extrascolaire municipal à temps complet et non complet, conformément à l'article L332-23 du Code de la fonction publique

M le Maire précise que ces postes seront pourvus en fonction des effectifs inscrits à l'accueil de loisirs du 7 juillet au 1^{er} août 2025 et du 25 août au 29 août 2025

3 postes d'une durée hebdomadaire de 35 heures par semaine sur chaque période

1 poste d'une durée hebdomadaire de 25 heures par semaine sur chaque période

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : DECIDE d'ouvrir 4 postes saisonniers d'adjoint territorial d'animation 7 juillet au 1^{er} août 2025 et du 25 août au 29 août 2025 inclus et pour 3 postes d'une durée hebdomadaire de 35 heures par semaine sur chaque période et 1 poste d'une durée hebdomadaire de 25 heures par semaine sur chaque période

Article 2 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal 2025

Article 3 : AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

POUR : 17

CONTRE : 0

2025-35 INVESTISSEMENTS : Demande de subvention pour le remplacement d'un système de climatisation de la maison des associations

Suite à plusieurs dysfonctionnements du système de climatisation de la maison des associations, il est envisagé de remplacer le groupe actuel par un nouvel équipement comprenant un groupe .

L'entreprise Ets FRICON nous a transmis un devis d'un montant de 3000 € HT / 3600 € TTC.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est susceptible de financer cette acquisition à hauteur de 40% du montant hors taxes du devis ce qui représente 1200 euros de subventions, un dossier de subvention sera transmis à leur attention afin qu'il puisse être étudié.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve l'achat au montant indiqué avec inscription de l'investissement au Budget communal de l'année 2025,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental,

Adopté à l'unanimité

POUR : 17
CONTRE : 0

2025-36 TARIFS DU SEJOUR ETE 2025 CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, comme chaque année, les enfants présents au Centre de loisirs partent en séjour durant la période estivale, du 28 au 31 juillet.

Les tarifs sont définis en fonction du quotient familial par tranche, dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Les tarifs sont définis en fonction du quotient familial par tranches, dont les montants sont reportés dans le tableau ci-après présenté :

TARIFS SÉJOUR		
	Quotient Familial	
Tranche 1	< 400	130.00 €
Tranche 2	401 à 600	140.00 €
Tranche 3	601 à 800	150.00 €
Tranche 4	801 à 1 050	160.00 €
Tranche 5	1 051 à 1 300	170.00 €
Tranche 6	1 301 à 1 600	190.00 €
Tranche 7	> 1 601	210.00 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter les tarifs proposés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : ACCEPTE de proposer aux familles les tarifs indiqués dans le tableau,

Adopté à l'unanimité

POUR : 17
CONTRE : 0

2025-37 DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le conseil municipal par délibérations n° 2020-46 du 28 octobre 2020, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT.

- Le 10.04.2025, signature du devis de KM TP portant sur l'aménagement du jardin de l'église et des abords d'un montant ht de 45.101 euros

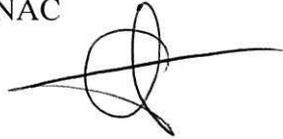
- Le 09.05.2025, signature du devis de CB2F portant sur l'installation d'un film solaire sur les vitrages du groupe scolaire d'un montant ht de 728.26
 - Le 14.05/2025, signature d'un devis de AGRIDEP portant sur l'achat de deux tondeuses et d'un taille haies pour un montant ht de 1443.64 euros
-

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdit

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00

Fait à Saint-Loup Cammas, le 30/05/2025

Secrétaire de séance,
Corinne CALVIGNAC



Le Maire,
Claude MARIN